

Point 19 Relations avec d'autres Organisations

Signature accord de coopération AIFM-OHI

Monsieur le Président,

Je voudrais joindre la voix de la Principauté de Monaco à celles précédemment exprimées en vous félicitant pour votre élection à la présidence des travaux la session de ce Conseil.

Je me réjouis de la perspective de la signature de l'accord de coopération entre l'AIFM et l'OHI.

Je sais combien cet accord est important pour nos deux institutions, pour la sauvegarde, la gestion durable des nos mers et océans.

Pour preuve, outre le commerce maritime, l'hydrographie sous-tend toutes les autres activités liées à la mer, parmi lesquelles :

L'exploitation des ressources, y compris minérales ; la protection de l'environnement, la détermination des frontières maritimes, la défense et la sécurité maritimes, la gestion des zones côtières, le tourisme, les sciences marines et les infrastructures maritimes.

La Principauté de Monaco appuie constamment les travaux menés par l'OHI dans ces domaines.

Oui l'appui constant que la Principauté apporte à cette organisation est pour nous un motif de fierté.

Aussi je voudrais remercier tous les intervenants de leurs propos à l'endroit de Monaco, de son engagement en faveur de l'hydrographie, du volontarisme de ses Princes, du Prince Albert Ier grâce auquel, il y'a près de 90 ans était posée Monaco la première pierre du BHI permanent, à l'origine « Club des hydrographes ». Quel chemin parcouru depuis lors.

En 1967 est créée l'OHI, ce qui vaut l'honneur à la Principauté de Monaco d'y accueillir périodiquement la Conférence hydrographique internationale et d'abriter le Siège du BHI.

Ainsi la Communauté hydrographique est-elle chez elle à Monaco.